

NUMERO : 2025-251

ARRETE PORTANT MISE EN DEPORT EN CAS DE CONFLITS D'INTERETS

Le Maire de la ville de Sarcelles,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la plainte avec constitution de partie civile déposée devant le Doyen des Juges d'instruction du Tribunal Judiciaire de Cergy-Pontoise, le 13 mars 2025, déposée par Monsieur François PUPPONI,

Considérant que Monsieur Patrick HADDAD, Maire de la ville de Sarcelles, agit en qualité de défendeur dans le cadre de la procédure précitée,

Considérant que les faits incriminés font l'objet d'une enquête judiciaire,

ARRÊTE :

Article 1 : Madame Annick L'OLLIVIER-LANGLADE est désignée en lieu et place de Monsieur Patrick HADDAD, Maire, pour instruire, présenter et rapporter devant toutes commissions ou instances collégiales, tout dossier relatif à la demande de protection fonctionnelle de Monsieur François PUPPONI dans le cadre du contentieux l'opposant à Monsieur Patrick HADDAD en matière de délits de diffamation.

Article 2 : Monsieur Patrick HADDAD, s'abstient de toute intervention nécessaire à l'instruction, au suivi et à l'exécution de décisions relatives à tout dossier concernant ce contentieux.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 Boulevard de l'Hautil – BP 30 322 – 95 027 Cergy-Pontoise cedex dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Sarcelles, le 25 mars 2025

Le Maire,
Patrick HADDAD



Handwritten signature of Patrick Haddad in blue ink.